



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 08 FEVRIER 2016**

Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Mickael BESSERVE
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH

Etaient excusés :

- ◆ Fernand DE CASTRO (procuration à Frédéric SABY)
- ◆ Jean-François MARCHEIX (procuration à Damian WALSH)
- ◆ Mathieu THOMAS (procuration à Mickaël BESSERVE)

Etait absent :

- ◆ Frédéric DUGOUT

Etait invitée :

- ◆ Josette CHANTERANNE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 30/11/2015 et 07/12/2015
3. Modifications des statuts de la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans
4. Dossier FIC projet nouvelle mairie et logements
5. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
6. Information sur les Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)
7. Avenant au contrat de prestation d'assainissement SAUR
8. Demande d'adhésions de nouvelles collectivités territoriales à l'EPF-SMAF
9. Motion de soutien à l'Association Départementale des Retraités Agricoles (ADRA)
10. Questions diverses.

La séance débute à 20h04.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

## **1. Validation de l'ordre du jour**

Frédéric SABY propose l'ordre du jour et demande le rajout d'une modification de décisions budgétaires : 14 voix pour

## **2. Validation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 30/11/2015 et 07/12/2015**

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 30.11.2015 et 07.12.2015 sont validés à l'unanimité.

## **3. Modifications des statuts de la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans**

Frédéric SABY indique qu'il y a lieu de se prononcer sur des modifications de statuts de la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, adoptées par le Conseil Communautaire lors de la séance du 26 novembre 2015 à Montfermy. Il reprend les principales modifications que tous les conseillers ont déjà reçues par courriel :

- La dénomination "aide-ménagère" devient "aide à domicile concernant le personnel assurant le service à la personne,
- La communauté de communes prend les compétences optionnelles suivantes :
  - gestion d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ouverte depuis le 1er janvier 2016 à Chapdes-Beaufort
  - gestion des équipements sportifs (gymnase de Pontgibaud)
  - création d'un réseau de lecture publique (comprenant notamment la bibliothèque de La Goutelle) et gestion de la médiathèque de Pontgibaud (auparavant communale)
  - création et gestion de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Pontgibaud.
- Le siège social et administratif est transféré au 5 rue du Frère Genestier à Pontgibaud (63230).

Il précise que les statuts devront évoluer en janvier 2017 lors de la mise en place des nouvelles communautés de communes.

Le maire propose de valider les modifications de statuts.

- Vote : 14 voix pour

## **4. Dossier FIC projet nouvelle mairie et logements**

Frédéric SABY fait part des nouvelles conditions 2016/2018 pour l'obtention des subventions du Fond d'Intervention Communal (FIC) du Conseil Départemental. Le FIC a été voté en décembre 2015 après le dernier conseil municipal et modifie légèrement le prévisionnel initial.

Le maire présente le nouveau plan de financement modifié en conséquence :

## FIC 2016/2018

### PROJET NOUVELLE MAIRIE ET LOGEMENTS

Le coût prévisionnel des investissements au stade APS est le suivant :

Travaux	410000 €
MDO	51250 €
Assistance administrative	11000 €
Coordination SPS	1750 €
Contrôle Technique	3500 €
Relevé Topo/Etude de sol Branchements /Divers	7500 €
Total HT	485000 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DETR	145500 €
Conseil Départemental FIC*	101400 €
Conseil Régional	25800 €
Ministère de l'Intérieur	15000 €
Fonds de concours La Poste	15000 €
Participation Communale	182300 €

Frédéric SABY indique qu'il est possible de solliciter une subvention complémentaire du FIC. Pour cela, il faut que la collectivité lance un investissement sur un bâtiment communal dont la dépense est supérieure au montant de l'enveloppe FIC de la commune. C'est le cas pour notre collectivité puisque le montant subventionnable est fixé à 390 000 € par le conseil départemental.

De plus, le maire informe l'assemblée qu'un dispositif de « soutien à l'investissement public local » vient d'être créé par le gouvernement. Nous en remplissons les critères avec ce projet. Cela pourrait nous permettre d'obtenir une subvention supplémentaire. Le montant n'est pas connu à cet instant mais le principe est de respecter un financement public minimal à hauteur de 20 % par le maître d'ouvrage (soit 97 000 € pour cet ouvrage).

Roland VIALIS demande s'il sera toujours possible de faire des travaux de voirie.

Frédéric SABY lui répond dans l'affirmative, mais nous ne pourrions pas obtenir de subvention FIC, puisqu'elle sera utilisée en totalité si le projet « nouvelle mairie/logements » se concrétise.

Rappel : la subvention FIC est prévue pour 3 années (2016 à 2018).

Concernant les travaux de voirie, il est en projet de mutualiser les travaux au sein de la communauté de communes afin de pouvoir prétendre à des prix plus attractifs. La même démarche est en cours pour les travaux d'accessibilité.

Une subvention DETR a été demandée pour les travaux de voirie 2016, cependant, nous ne pouvons prétendre qu'à un montant maximum de 20 000 €.

Damian WALSH demande s'il est possible d'avoir une garantie de prix (410 000 €) pour le montant des travaux «nouvelle mairie/logements», et si d'autres projets (agrandissement de la mairie actuelle dans la cour) ont été chiffrés.

Frédéric SABY répond que lors de la dernière réunion du conseil, Mr Bertrand PINET (DEREHA) nous a confirmé qu'il avait inclus dans le coût des investissements, au stade APS, une majoration de 15 % pour d'éventuels imprévus.

Il rappelle également que la meilleure solution, en terme de reste à charge pour notre commune, est de combiner le locatif et la nouvelle mairie, puisque c'est la solution la mieux adaptée pour obtenir un maximum de subventions.

Roland VIALIS répond, en demandant à Damian WALSH, quel serait le coût pour cet agrandissement (dans la cour), et quel serait le devenir du bâtiment dit «la cure».

Damian WALSH pense qu'il serait plus opportun de faire du locatif dans «la cure».

Frédéric SABY rappelle que les financements possibles seraient très inférieurs dans ce cas précis tout comme celui d'une extension de l'actuelle mairie.

Mickaël BESSERVE se dit déçu de se priver de subvention FIC pendant 3 ans, et qu'elle aurait pu être utilisée pour la station d'épuration.

Frédéric SABY informe qu'aucune subvention FIC n'est accordée pour les stations d'épurations.

De surcroît, le logement situé à l'étage de l'ancien presbytère va être vacant d'ici 2 mois environ. Il ne sera plus possible de le louer dans l'état actuel où il se trouve, il n'y a aucune isolation et le coût de chauffage est trop élevé. Nous devons traiter le bâtiment rapidement d'autant que la partie du local de l'ancienne coiffeuse est en mauvais état.

A l'issu de ce débat, le maire propose de valider la demande de subvention FIC pour la somme de 101 400 €, et la demande des subventions complémentaires auxquelles nous pourrions prétendre.

- Vote : - 10 voix pour
- 4 voix contre

## **5. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Frédéric SABY informe que notre attachée territoriale va faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'été prochain.

Nous devons travailler sur son remplacement. Il est impératif qu'il y ait une période de tuilage (travail en commun) pendant une période de 2 à 3 mois selon le profil de la personne recrutée).

Pour ce faire, nous ne devons pas trop tarder pour recruter.

C'est un recrutement sans concours. En principe, il doit y avoir un délai de 2 mois entre la création du poste et la nomination de l'agent (toutefois, ce délai n'est pas impératif).

Nous devons faire une annonce publique. Marie-Jeanne LABONNE a pris conseil auprès du centre de gestion qui indique qu'un simple affichage en mairie est conforme à la réglementation.

Damian WALSH demande s'il existe un descriptif du poste de secrétaire de mairie. Tout en confirmant qu'il n'en existe pas actuellement, Frédéric SABY indique qu'une fiche de poste va être établie et qu'elle sera transmise à chaque conseiller.

Il est envisagé de recruter un ou une remplaçante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Nous pouvons solliciter l'aide du centre de gestion dans cette démarche.

Dans un premier temps, l'embauche sera faite dans le cadre d'un CDD.

Frédéric SABY propose de créer une commission de recrutement avec des conseillers disponibles. Il demande des volontaires.

Les élus retenus sont : Frédéric SABY  
Marie-Jeanne LABONNE  
Odile CHOMETTE  
Damian WALSH

Frédéric SABY indique que la décision finale sera prise, de manière collégiale, par la commission de recrutement.

Le maire demande l'autorisation de créer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

➤ Vote : 14 voix pour

## **6. Information sur les Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)**

Mme LABRUYERE (déléguée de la MSA) a été reçue ce jour par le maire et les adjoints. Elle est venue présenter le fonctionnement des « MARPA ». Ce sont des petites unités de vie : résidences plain-pied de type T1 Bis ou T2 (environ 20 à 24 logements maximum), garantissant à la fois l'indépendance et la surveillance des résidents. Son fonctionnement nécessite l'emploi de 6 à 9 personnes.

Le système des MARPA a vu le jour dans les années 86/87 et est piloté par la MSA. Il y a seulement 2 unités dans le Puy de Dôme.

Nous allons engager une réflexion à ce sujet sur le terrain de l'ancien camping, en sachant qu'un tel projet est très onéreux, très long à mettre en place et que notre commune ne peut le supporter. Nous devons travailler en collaboration avec la communauté de communes PSV.

## **7. Avenant au contrat de prestation d'assainissement SAUR**

Frédéric SABY a rencontré Stéphane NEBUS responsable d'agence à la SAUR.

Nous devrions revoir notre convention d'assainissement avec la SAUR qui est arrivée à son terme le 31/12/2015. Toutefois nous avons la possibilité-de renouveler le contrat actuel pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2016 sans changement de tarif ni de prestations.

Frédéric SABY propose de valider l'avenant.

- Vote : 14 voix pour

## **8. Demande d'adhésions de nouvelles collectivités territoriales à l'EPF-SMAF**

De nouvelles collectivités ont demandés leur adhésion à l'EPF SMAF.

Il s'agit des communes de :

- Verneugheol (63)
- Chamalières-sur-Loire (43)
- Bonneval (43)
- Le Breuil (03)
- Jaligny-sur-Besbre (03)
- Saint-Flour (15)
  
- et de la communauté de communes «Livradois Porte d'Auvergne» (63).

Frédéric SABY propose de voter pour leur adhésion.

Vote : 14 voix pour

## **9. Motion de soutien à l'Association Départementale des Retraités Agricoles (ADRA)**

Frédéric SABY donne lecture de la motion de soutien aux retraités agricoles concernant les faibles retraites qu'ils perçoivent.

L'association réclame une loi modificative pour la revalorisation des retraites (modification des calculs etc...).

Bernard FAVAUDON, président de l'ADRA, demande notre soutien.

Frédéric SABY propose que le conseil municipal apporte son soutien à cette motion.

- Vote : 14 voix pour.

## **10. Modification budgétaire sur l'exercice 2015**

Frédéric SABY propose une modification budgétaire :

Abonder les comptes :

- 1641 - Emprunts : + 2597 €
- 73925 - Répartition du FPIC : + 2500 €

Et diminuer les comptes :

- 61522 - Entretien des bâtiments : - 2500 €
- 2313 - Construction bâtiments : - 2597 €

➤ Vote : 14 voix pour

## **11. Questions diverses**

- Installation d'un « Food Truck » : Frédéric SABY nous informe qu'il a eu une demande d'autorisation pour l'installation d'un « Food Truck » une à deux fois par semaine sur la place communale à compter de l'été prochain. Cette demande provient d'un habitant de la commune qui souhaite créer son entreprise.
- La commission des impôts devra se réunir très prochainement.
- Le recensement officiel au 1<sup>er</sup> janvier 2016 nous a été communiqué : 645 personnes recensées soit une augmentation de 19 % depuis le précédent.
- Nous attendons la réponse du SIEG pour la demande de modification de l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h15.

La secrétaire

Le maire